

Le médecin condamné pour homicide involontaire en appel

(16/04/2008)

Il avait diagnostiqué une grosse fatigue à sa patiente, avait déconseillé à sa patiente de se rendre aux urgences. Elle décédera la nuit suivante

BRUXELLESLe médecin généraliste qui a été condamné le 2 avril dernier pour homicide involontaire sur une patiente, à qui il avait déconseillé de se rendre aux urgences, va faire appel de sa condamnation, a indiqué mercredi la RTBF dans son journal télévisé de la mi-journée.

Le docteur D. avait été condamné pour son intervention auprès de Mélanie Cailliau. Consulté par cette jeune femme de 22 ans en mai 2004, il avait diagnostiqué une grosse fatigue et avait déconseillé à sa patiente de se rendre aux urgences. Mélanie Cailliau décédera la nuit suivante d'une myocardite aiguë. Le médecin avait écopé d'un an de prison avec sursis.

© La Dernière Heure 2008

Source : La Dernière Heure
Edition du 16 avril 2008